

Réf. : DAJP/2023-433

**Nomination de chargés de mission
Année universitaire 2023-2024****LE PRÉSIDENT**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;
Vu les statuts de l'université de Tours ;
Vu la délibération n°2020-71 du conseil d'administration en date du 30 novembre 2020 portant élection de M. Arnaud GIACOMETTI en qualité de Président de l'université de Tours ;
Vu la délibération n°2023-57 du conseil d'administration en date du 03 juillet 2023 approuvant le régime indemnitaire des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels hospitalo-universitaires pour l'année universitaire 2023-2024 ;
Vu l'information donnée aux membres du conseil d'administration, lors de la séance du 3 juillet 2023 ;

DÉCIDE**Article 1^{er} : Nomination de chargés de mission**

Sont nommées chargées de mission les personnes énoncées ci-après :

- **M. Jérôme CASAS** : chargé de mission « HRS4R » ;
- **Mme Floriane CHOURAQUI** : chargée de mission « Pédagogie et numérique » ;
- **Mme Christine FARMER** : chargée de mission « Relations internationales » ;
- **Mme Nadine FRESQUET** : chargée de mission « Sciences avec et pour la société » (SAPS) ;
- **Mme Typhaine LEBEGUE** : chargée de mission « Esprit d'entreprendre – Pépite Centre-Val de Loire » ;
- **M. Frédéric RAYAR** : chargé de mission PIX.

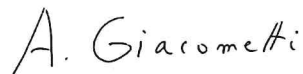
Article 2 : Entrée en vigueur et durée

La présente décision entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023. Elle prend fin le 31 août 2024.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé, dans le cadre de ses attributions, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours.



Signé électroniquement par
Président Arnaud Giacometti Le
18/07/2023 à 09:18

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine	Décision publiée sur le site internet de l'université le: 18 JUIL. 2023
---	--



RÉVISIONS

Article 4 : Nomination d'une nouvelle chargée de mission

Suite à l'information donnée au conseil d'administration, lors de sa séance du 25 septembre 2023, Madame Beatris BARREIRA est nommée chargée de mission CRL – Politique de langues à compter du 28 septembre 2023.

Article 5 : Exécution

Le directeur général des services est chargé, dans le cadre de ses attributions, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours.

Arnaud GIACOMETTI

Président de l'université

Signé électroniquement par
PRESIDENT Arnaud Giacometti

Le 05/10/2023 à 18:15

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

06 OCT. 2023